

**SPARTAN CHEMICAL COMPANY, INC.
SIMDUT FICHE SIGNALÉTIQUE**

SECTION I : INFORMATIONS SUR LE PRODUIT

IDENTIFICATEUR DU PRODUIT :

DA-70

USAGE DU PRODUIT : Nettoyant de qualité industrielle décapant pour cire et fini

NOM DU FABRICANT ET L'ADRESSE

Spartan Chemical Company, Inc.
1110 Spartan Drive, Maumee, OH 43537 USA

N° DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE MÉDICALE

888/314-6171 (24 Heures)

INFORMATIONS SUR LE PRODUIT : 800/537-8990

SECTION II : INGRÉDIENTS DANGEREUX :

N° CAS	% W	NOM(S) CHIMIQUE(S)	VLE			DL50	CL50
			MPT mg/m ³	LECT mg/m ³	Plafond mg/m ³		
68991-48-0	1-5	Ethoxylate d'alcool	----	Non établies	----	Non disponible	Non disponible
132778-08-6	1-5	Polyglycoside d'alkyle	----	Non établies	----	Non disponible	Non disponible
61791-10-4	1-5	Éthoxy-alkyl quaternaire	----	Non établies	----	Non disponible	Non disponible
1336-21-6	1-5	Hydroxyde d'ammonium	5 (ammoniaque)	---	----	Non disponible	Non disponible

SECTION III : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES

POINT D'ÉBULLITION

100° C (212° F)

PRESSION DE LA VAPEUR

Non établies

DENSITÉ DE LA VAPEUR (AIR = 1)

Non établies

pH

11,6-12,2

COEFFICIENT DE RÉPARTITION EAU/HUILE

Non disponible

DENSITÉ (H₂O = 1)

1,074

TAUX D'ÉVAPORATION

(acétate de butyle = 1)

<1

APPARENCE ET ODEUR

Liquide rouge, odeur d'ammoniaque

% DE SOLIDE SUR LA MASSE

4-6

POINT DE CONGÉLATION

Non disponible

SOLUBILITÉ DANS L'EAU

Complète

SEUIL DE L'ODEUR

Non disponible

ÉTAT PHYSIQUE

Gaz___ Liquide X Solide___

SECTION IV : RISQUES D'INCENDIE OU D'EXPLOSION

POINT D'ÉCLAIR

> 100° C (212° F)

MOYENS D'EXTINCTION

Dioxyde de carbone,
produit chimique en poudre, eau

PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUSE

Non établies

INSTRUCTIONS SPÉCIALES EN CAS D'INCENDIE

Utiliser un appareil respiratoire autonome pour une protection maximale des voies respiratoires. On peut utiliser de l'eau pour refroidir les conteneurs à condition qu'ils ne comportent ni fissures ni fuites.

RISQUES INHABITUELS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION

Los produits de combustion sont toxiques.

MÉTHODE DE DÉTERMINATION

ASTM - D56

CONDITIONS D'INFLAMMABILITÉ

Sans objet

LIMITE D'INFLAMMABILITÉ

Non disponible

TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION

Sans objet

DONNÉES SUR L'EXPLOSIBILITÉ

Sans objet

SECTION V : RÉACTIVITÉ

STABILITÉ : STABLE <u>X</u>	CONDITIONS D'INSTABILITÉ Non établies	CONDITIONS DE RÉACTIVITÉ Non établies
INCOMPATIBILITÉ (SUBSTANCES À ÉVITER)	Acides forts, oxydants forts	
PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUSE	Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone	

SECTION VI : PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

VOIES DE PÉNÉTRATION PRINCIPALES : Contact oculaire, Contact avec la peau, Ingestion, Inhalation

LIMITES D'EXPOSITION : Non établies pour ce mélange.

EFFETS D'UNE EXPOSITION AIGUË :

CONTACT OCULAIRE : Provoque une irritation oculaire accompagnée de symptômes tels que douleur, rougeur, tuméfaction et larmolement.

CONTACT AVEC LA PEAU : Provoque une irritation de la peau accompagnée de symptômes tels que douleur, rougeur et tuméfaction.

INGESTION: Nocif en cas d'ingestion. Les symptômes peuvent inclure douleur, nausée, vomissement et diarrhée.

INHALATION : L'inhalation de vapeurs ou du brouillard de produit risque de provoquer une irritation des voies respiratoires. Parmi les symptômes : toux et difficulté de respiration.

EFFETS D'UNE EXPOSITION CHRONIQUE

Aucun connu

PROPRIÉTÉ IRRITANTE

Provoque une irritation des yeux et de la peau.

SENSIBILITÉ AU PRODUIT

Non disponible

CANCÉROGÉNÉCITÉ

Non

EFFETS TOXIQUES SUR

LA REPRODUCTION

Non disponible

TÉRATOGENÉCITÉ

Non disponible

MUTAGÉNÉCITÉ

Non disponible

EFFETS TOXIQUES SYNERGITIQUES

Non disponible

SECTION VII : MESURES PRÉVENTIVES

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNELLE / MESURES D'INGÉNÉRIE

Porter des gants imperméables en caoutchouc ou équivalent et des lunettes anti-éclaboussures. Fournir une bonne aération générale. Un système de ventilation locale peut être nécessaire pour certaines opérations. Si les limites d'exposition (cf. Section II) ne peuvent être maintenues par la ventilation, envisager l'utilisation d'un respirateur homologué NIOSH adapté aux conditions d'utilisation et produits chimiques en Section II.

MESURES EN CAS DE FUITE OU DE DÉVERSEMENT : De petits déversements d'un gallon ou moins peuvent être évacués à grandes quantités d'eau dans le système du tout-à-l'égout (si autorisé par les réglementations locales sur les égouts). Creuser une digue et utiliser une matière inerte pour contenir les déversements importants, puis transférer le liquide dans des contenants destinés à la récupération ou à l'élimination. Éviter que les déversements entrent dans les égouts pluviaux et en mers libres.

MÉTHODES POUR DISPOSER DES DÉCHETS : Assurer la conformité aux réglementations en vigueur.

MÉTHODE DE MANUTENTION : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer de vapeurs ou de brouillards. Ne pas avaler. Utiliser suffisamment de ventilation. Laver abondamment après toute manipulation.

EXIGENCES D'ENTREPOSAGE : Conserver le récipient bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Ne pas congeler. Ne pas entreposer à des températures supérieures à 49° C (120° F). Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques. Garder hors de la portée des enfants.

RENSEIGNEMENTS D'EXPÉDITION : Non réglementé. Description d'expédition : Non-Hazardous Products

SECTION VIII : PREMIERS SOINS

YEUX : Rincer les yeux immédiatement à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles cornéennes. Consulter un médecin.

PEAU : Enlever les vêtements et chaussures contaminés. Rincer la peau à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant toute réutilisation.

INGESTION : Contacter immédiatement un centre antipoison ou un médecin quant au traitement à suivre. Ne pas provoquer de vomissement. Boire d'un ou deux verres d'eau pour diluer le produit. Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne qui a perdu connaissance.

INHALATION : En cas d'irritation des voies respiratoires, faire sortir la victime à l'air frais. Consulter un médecin immédiatement.

SECTION IX : RENSEIGNEMENTS SUR LA PRÉPARATION

DA-70

DATE D'ÉMISSION : 2 décembre 2014

REMPLECE : 2 décembre 2011

APPROUVÉ PAR : Ronald T. Cook/ Manager Regulatory Affairs/ Spartan Chemical Company, Inc.

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE : 800/537-8990